

Communauté de
Communes Avre
Luce Noye

2019.02.05-12

Feuillet 59



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres
Du Conseil
Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 45
· dont suppléés : 2

Membres représentés : 4

Votants : 50

Date de la convocation
26 avril 2019

Secrétaire de séance :
Marie Christine MAILLART

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 02 mai à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 26 avril 2019, s'est réuni à MOREUIL sous la présidence de **Monsieur Alain SURHOMME**, 1^{er} Vice-Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MAILLART, BLIN, FLAMANT, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), WU, ROUX, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT

Messieurs AMARA, DURAND, COTTARD, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DUTILLEUX, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, TEN, DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, LAMOTTE, GAUMONT, REMY, VANDEVELDE, LAMBERT (suppléant M. DALRUE), DRAGONNE, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE, LEROY

● Disposaient d'un pouvoir :

M. AMARA de M. AUBRY, M. COTTARD de M. DESROUSSEAUX, M. BEAUMONT de M. CARON, Mme ROUX de M. BIECKENS

● Absents excusés :

Mesdames HALL, MARCEL, BLONDEL

Messieurs BOULANGER, AUBRY, FRANCELE, DESROUSSEAUX, DUTILLEUX, BERTRAND Jacques

● Absents non excusés :

Mesdames PREVOST, MARSEILLE, ATTAGNANT

Messieurs BARRE, BINET, DOUCHET, POTTIER, PALLIER, VERMEIL, PICARD, CARON, GORET, BIECKENS, CLEMENT

OBJET : Ecoles numériques innovantes et ruralité
Conventions de mandat avec les communes

Rapport de Madame Marie-Christine MAILLART, Vice-Présidente Communication

Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 septembre 2017 relative à l'équipement d'écoles primaires en Equipements Numériques de Travail et à la signature d'une Charte ENT avec Somme Numérique,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 septembre 2017, relative à l'adhésion de la CCALN au groupement de commandes Somme Numérique pour le matériel informatique des ENT,

La CCALN a répondu, dans ce cadre, à un appel à projet de l'Education Nationale qui porte sur les équipements numériques. Les communes individuellement n'étaient pas éligibles.

Par l'adhésion au groupement de commandes Somme Numérique, la CCALN reçoit les factures liées aux équipements, perçoit les subventions (Etat 50 % plafonné à 7 000 € / école) et la compensation au titre du FCTVA.

La commune ou la structure porteuse de l'école bénéficiaire de ces équipements versera à la CCALN le différentiel (reste à charge)

Ont répondu à cet Appel à projet, les écoles primaires de : Arvillers, Morisel, Le Plessier Rozainvillers, Mézières en Santerre, Hailles, le Quesnel

Après attache auprès du Trésor Public,

**Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 44, Contre : 1, Abstention : 4)
le Conseil communautaire**

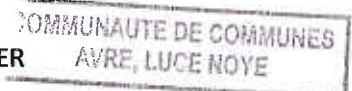
- Entérine la convention de mandat avec les communes (ou structures finançant ces équipements dans les écoles) portant sur les conditions de financement de ces matériels, suivant le modèle joint ;
- Autorise le Président et la Vice-Présidente Communication à signer les documents en rapport en avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré le 02 MAI 2019
A MOREUIL**

**Le 1^{er} Vice- Président,
Par délégation du Président**

Pierre BOULANGER



Alain SURHOMME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le.....

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Alain Surhomme.



CONVENTION DE REMBOURSEMENT LIEE A L'EQUIPEMENT EN MATERIEL INFORMATIQUE DANS LE CADRE DE L APPEL A PROJET « ECOLES NUMERIQUES ET RURALITE »

Entre la Communauté de Communes Avre Luce Noye, représentée par son Président, Pierre BOULANGER

Et

La commune de , représentée par son Maire,

Préambule

Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 septembre 2017 relative à l'équipement d'écoles primaires en Equipements Numériques de Travail et à la signature d'une Charte ENT avec Somme Numérique,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 septembre 2017, relative à l'adhésion de la CCALN au groupement de commandes Somme Numérique pour le matériel informatique des ENT,

Ce groupement de commandes permet de doter les communes du territoire en matériels, plate- formes et logiciels informatiques destinés aux NTIC pour l'éducation.

Engagements de la CCALN :

La Communauté de communes, en tant membre du groupement de commandes, signe les bons de commandes, paie les factures liées à l'acquisition du matériel, perçoit les subventions de l'Etat et perçoit la compensation au titre du FCTVA.

Engagements de la commune :

La commune de répond à l'appel à projets « Ecoles Numériques et Ruralité » lui permettant de se doter de matériel.

Dans ce cadre précis, l'Education Nationale intervient financièrement à hauteur de 50% du montant du projet avec un plafond maximum de 7000 € par école.

La commune de donne mandat à la communauté de communes pour l'achat des matériels, pour demander et percevoir les subventions ainsi que le FCTVA.

La commune de I s'engage à verser à la CCALN le reste à charge lié à l'acquisition de cet équipement et non couvert par les subventions de l'Etat, selon de décompte ci-joint.

La présente convention est établie en deux exemplaires.

Fait à Moreuil, le mai 2019

Pour la CCALN

Par Délégation, Alain Surhomme

Pour la commune de,

Le Maire

Envoyé en préfecture le 06/05/2019

Reçu en préfecture le 06/05/2019

Affiché le



ID : 080-200070969-20190506-2019020512-DE